Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nom	bre de Mei	nbres
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Procès-verbal de la séance du 23 mai 2020

Nº de délibération : 2020_04_01

Rapporteur : M. le Maire *Rappel et Références*

Le Conseil Municipal de la Commune d'Esternay s'est réuni le 23 mai 2020

Motivation et Opportunité

Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Proposition

Il est demandé à l'assemblée communale de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020.

Décision

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:50:04 +0200 Ref:20200604_095002_1-2-O Signature numérique le Maire

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Nº de délibération: 2020 04 02

Rapporteur: M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2014 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon les mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

De 24 décisions prises selon la liste jointe en annexe (décision n° D-2020-08 à D-2020-31).

Décisions prises antérieurement à la date d'installation du conseil municipal.

PROPOSITION ADOPTEE PAR 19 voix pour 0 contre 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:46:46 +0200 Ref:20200604_095002_2-2-O Signature numérique le Maire

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRINCIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

<u>Décision n° D-2020-08 du 21/02/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 22 rue du Docteur Roux cadastré sections AD n°136 et AD n°147. Propriétaires : Mesdames VITTAZ Anne-Marie et VITTAZ Jacqueline.

<u>Décision n° D-2020-09 du 21/02/2020</u>: Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière Impasse de la Paix (Indivision GODET).

<u>Décision n° D-2020-10 du 21/02/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 10 rue Locarno cadastré sections AM n°252, AM n°279 et AM n°281. Propriétaire : Monsieur POTAGE Jean-Paul.

Décision n° D-2020-11 du 22/02/2020: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 21 avenue Victor Hugo cadastré sections AL n°351 et AL n°46. Propriétaires: Madame BERTIN Béatrice et Messieurs BERTIN Marc, BERTIN François, BERTIN Hubert, BERTIN Pascal.

Décision n° D-2020-12 du 25/02/2020: Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier /annexe école de musique— Lot n°3- Charpente bois — Caissons chevronnés à l'entreprise SARL CHEMOLLE située 2 Chemin de Rateau-89190 LES SIEGES pour un montant de 65 022,88 € HT.

Décision n° D-2020-13 du 25/02/2020 : Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier /annexe école de musique— Lot n°4-Couverture zinc joints debouts/Etanchéité à l'entreprise VAILLANT COUVERTURE située 26 rue des Prés de Lyon — 10600 LA CHAPELLE ST LUC pour un montant de 48 287,27 € HT.

Décision n° D-2020-14 du 25/02/2020 : Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier /annexe école de musique—Lot n°7 Menuiseries intérieures/ Soubassements à l'entreprise EURL BEAU MASSON située 31 rue de la République-10510 ORIGNY LE SEC pour un montant de 21 075,23 € HT.

Décision n° D-2020-15 du 25/02/2020 : Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier /annexe école de musique— Lot n°8 Plâtrerie/Doublages/Isolations/Plafonds/Acoustique à l'entreprise SARL FH AMENAGEMENTS D'INTERIEURS situé 10 rue de la Berle-51130 BLANCS COTEAUX pour un montant de 77 508,00 € HT.

Décision n° D-2020-16 du 25/02/2020 : Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier/annexe école de musique—Lot n°12 Sols souples/Peintures /Revêtements muraux à l'entreprise SAS SIONNEAU PERE & FILS située 3 rue Edmond Rostand-CS 40001 − BP 252 − 51059 REIMS CEDEX pour un montant de 29 200,00 € HT.

Décision n° D-2020-17 du 25/02/2020 : Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier /annexe école de musique—Lot n° 13 Signalétique à l'entreprise SIGNARAMA AM2J située 93 rue Kléber-10000 TROYES pour un montant de 3 134,00 € HT.

Décision n° D-2020-18 du 25/02/2020: Attribution du marché public de travaux de la Halle de marchandise de la Gare d'ESTERNAY-Reconversion en RAM/Salle de quartier /annexe école de musique—Lot n°18 Espaces verts/clôtures à l'entreprise ID VERDE située 56-57 Boulevard du Val de Vesles Prolongé-CS 40007-St Léonard-51684 REIMS CEDEX 2 pour un montant de 11 400,00 € HT.

Décision n°D-2020-19 du 03/03/2020 : Résiliation du contrat de maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la circulation piétonne Place du Général de Gaulle et ses abords- Défaillance de la SARL A TECH INGENIERIE.

Décision n°D-2020-20 du 06/03/2020: Attribution d'une mission partielle de maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la circulation piétonne Place du Général de Gaulle et ses abords à la SARL A2R INGENIERIE située 17 rue Elsa Triolet -51200 SAINT DIZIER pour un montant forfaitaire de 1 100,00 € HT.

<u>Décision n° D-2020-21 du 06/03/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 12 rue du Docteur Roux cadastré section AD n°153. Propriétaires : Monsieur BORDES Jean-Michel et Madame ALINE Frédérique.

<u>Décision n° D-2020-22 du 19/03/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 2 rue de Chatham et Lieudit Le Bas de la Conchotte cadastré sections AL n°374, AL n°5 et AL n°69. Propriétaires : Monsieur RENAULT Christophe et Madame LESERGENT Anne-Dorothée.

<u>Décision n° D-2020-23 du 02/04/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 12 rue du Docteur Carrère et « la Ville » cadastré sections AD n°194, AD n°195, AD N°382 et AD n°383. Propriétaires : Madame RUDAZ Marie-Françoise, Monsieur DEFAY Rémy, Madame DEFAY Carole, Madame DEFAY Lucie.

Décision n°D-2020-24 du 06/04/2020 : Avenant n°1 au marché public de travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie Lot n°5 Electricité-Ventilation-Sécurité incendie à l'entreprise Alain BOIS ayant pour objet de prendre en compte le remplacement de l'éclairage de l'entrée et du dégagement n°2 de l'Hôtel de Ville pour un montant de 3 760,15 € HT. Le nouveau montant du marché est porté à 25 620.85 € HT en ce inclus les options n°7 et n°9 de l'offre initiale.

<u>Décision n° D-2020-25 du 09/04/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 15 avenue Victor Hugo cadastré section AL n°53. Propriétaires: Mesdames BERSAUTER Valérie, BERSAUTER Sylvie et Monsieur BERSAUTER Luc.

<u>Décision n° D-2020-26 du 14/04/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 11 rue de la Paix cadastré section AD n°57. Propriétaires: Madame Monique GRANDHOMME et Monsieur Marc GRANDHOMME.

Décision n° D-2020-27 du 20/04/2020 : Annule et remplace la décision N°D_2020_01- (suite erreur de numéro de plan) Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 3 rue du Chemin de Fer cadastré section AB n°161. Propriétaires : Monsieur et Madame GAUTHIER André.

<u>Décision n° D-2020-28 du 28/04/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 1 rue Pasteur cadastré section AD n°263. Propriétaires : Monsieur Alain BELIN et Madame Anick BELIN.

<u>Décision n° D-2020-29 du 06/05/2020</u> : Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière Impasse de la Paix (Madame GIRAULT Bernadette née NICOLAS).

<u>Décision n° D-2020-30 du 11/05/2020</u>: Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 3 bis rue du Château cadastré section ZM n°26. Propriétaires : Mesdames MACKOWICZ Raymonde, CASSEBOIS Karine et CASSEBOIS Pascale.

Décision n°D-2020-31 du 22/05/2020: Consécutivement à l'adoption de la loi d'urgence du 23 mars dernier pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et afin de soutenir les acteurs économiques locaux du domaine de la santé que la commune héberge dans l'enceinte des Espaces Médico-sociaux I, II et II situés place des Droits de l'Homme, annulation des loyers des professionnels de santé hébergés pour les mois de juin et juillet 2020.

Département de la Marne

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Indemnités de fonction des élus

N° de délibération : 2020_04_03

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2123-20 à L. 2123-24-1;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Considérant que l'article L. 2123-23 du code précité attribue de droit le taux de 100 % pour le maire,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints en exercice ne doit pas être dépassé (cf. état récapitulatif des indemnités),

Considérant que la commune compte une population totale de 1 902 habitants au 1^{er} janvier 2020, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales en vigueur actuellement.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1^{er}. - de fixer à compter du 1^{er} juin 2020, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence.

 $1^{\text{ère}}$ adjointe : Mme Sandrine ROUSSEAU 16.50 % soit : 7 701.01€ $2^{\text{ème}}$ adjoint : M. Dominique VANDIER 16.50 % soit : 7 701.01€ $3^{\text{ème}}$ adjointe : Mme Carole GEERAERTS 16.50 % soit : 7 701.01€ $4^{\text{ème}}$ adjoint : M. Jean-Luc BATONNET 16.50 % soit : 7 701.01€

Article 2 — De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montant mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

Article 3. - D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Article 4. - Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:49:29 +0200 Ref:20200604_095002_3-2-O Signature numérique le Maire

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Conseil municipal de la commune d'ESTERNAY Annexe à la délibération n° 2020 04 03 du 02 juin 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-20-1;

ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBA	LE=		
(Montant maximal de l'indemnité du ma	ire + montant maxin	nal d'un adjoint multiplié par le nomb	re
d'adjoints ayant reçu délégation.)			
Maire:	=	24 083.17 €	
Adjoints : 9 241.22 € x 4 adjoints	=	36 964.88 €	
Enveloppe indemnitaire globale	=	61 048.05 €	

Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

• Maire et Adjoints :

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros)
Maire	51.60 %	24 083.17
1 ^{er} adjointe	16.50 %	7 701.01
2 ^e adjoint	16.50 %	7 701.01
3 ^e adjointe	16.50 %	7 701.01
4° adjoint	16.50 %	7 701.01
Montant total an	nuel des indemnités allouées	54 887.33

Fait à Esternay le 2 juin 2020.

Patrice VALENTIN Maire,

Département de la Marne

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Désignation d'un correspondant sécurité routière

Nº de délibération : 2020_04_04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29,

A l'invitation de M. le Préfet, Monsieur le Maire demande qu'il soit désigné un correspondant privilégié des services de l'Etat est chargé de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière.

Monsieur Nicolas PERDREAU est intéressé par cette mission.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article Unique: désigne M. Nicolas PERDREAU, conseiller municipal, correspondant sécurité routière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:50:16 +0200 Ref:20200604_141601_1-2-O Signature numěrique le Maire

Département de la Marne

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maion du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Election des délégués au CNAS (1 élu - 1 agent)

Nº de délibération: 2020 04 05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, Conformément aux articles 48 et 49 du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales,

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Désigne en qualité de délégués :

- Madame Laure DECOSTERD représentant de la Commune
- Madame Valérie DEVILLIERS, Rédacteur, représentant le personnel de la Commune d'ESTERNAY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:47:21 +0200 Ref:20200604_095003_2-2-O Signature numérique le Maire

Département de la Marne

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nom	bre de Mei	nbres
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Election des délégués au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (2 titulaires - 2 suppléants)

N° de délibération : 2020_04_06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, et L. 5211-7.

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour une commune avec une population comprise en 1 001 et 3 500 habitants, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours les délégués chargés de représenter la commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM, M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de la commune est comprise entre 1 001 et 3 500 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus par 19 voix :

Comme délégués titulaires car ayant obtenu la majorité absolue : Mme Frédérique BORDES, M. Jammes DOYEN.

Comme délégués suppléants car ayant obtenu la majorité absolue : M. Dominique VANDIER, M. Julien FERREIRA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

3

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:46:58 +0200 Ref:20200604_141602_1-2-O Signature numěrique le Maire

Département de la Marne

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du collège du Grand Morin

(1 titulaire - 1 suppléant)

N° de délibération : 2020_04_07

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, Vu l'instruction ministérielle en date du 30 août 1985 relative à l'administration des collèges, Le Conseil municipal est appelé à désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant en qualité de représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège d'Esternay.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article Unique – Désigne M. Jean-Luc BATONNET membre titulaire et Mme Patricia ROYER membre suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:50:21 +0200 Ref:20200604_095201_1-2-O Signature numérique le Maire

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (3 titulaires 3 suppléants) N° de délibération : 2020 04 08

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Procède à la composition de la commission d'appels d'offres composée du maire ou de son représentant, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste du Conseil Municipal.

Le maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

SONT ELUS:

Membres titulaires:

Mme Carole GEERAERTS Mme Virginie BOURDICAUD M. Angelo GUILLARD

Membres suppléants :

M. Nicolas PERDREAU M. François PARIS Mme Hélène BLOT

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

> > 3

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:48:14 +0200 Ref:20200604_095202_1-2-O Signature numérique

PATRICE VALENTIN

République Française ***** Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nom	bre de Mei	nbres
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la société SPL-Xdemat N° de délibération : 2020 04 09

Par délibération en date du 24 octobre 2012 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition

Par suite des élections municipales, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire de désigner un élu comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale.

DELIBERATION

Vu les statuts de la société SPL-Xdemat, Vu la convention de prestations intégrées en date du 26 novembre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE:

Article unique - de désigner la personne suivante comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat : Monsieur Patrice VALENTIN. Cette personne sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:46:11 +0200 Ref:20200604_095202_2-2-O Signature numěrique le Maire

PATRICE VALENTIN

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nombre de Membres	
Présents	Votants
19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Création de commissions municipales

Nº de délibération: 2020 04 10

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29,

Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la possibilité de former des commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus,

Considérant que ces commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE:

Article 1 – De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres

Article 2 : de former pour la durée du mandat, les commissions communales suivantes :

La commission Finances:

• Ses membres : tous les conseillers municipaux

La commission Environnement

• Ses membres : Benoit HELIN, Corine POUPARD, Hélène BLOT, Frédérique BORDES

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:47:56 +0200 Ref:20200604_095202_3-2-O Signature numérique le Maire

PATRICE VALENTIN

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS N° de délibération : 2020 04 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16, le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Considérant l'obligation de comporter, au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE:

Article Unique : de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la Collectivité :

▼5 membres élus par le conseil municipal

▼5 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:49:12 +0200 Ref:20200604_095203_1-2-O Signature numérique le Maire

PATRICE VALENTIN

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nom	Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants	
19	19	19	

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Election des représentants au sein du conseil d'administration du CCAS

N° de délibération : 2020_04_12

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-8 fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des cinq (5) délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

10

Election des délégués titulaires :

Nombre de bulletins (11)

Premier tour de scrutin

Bulletins litigieux à déduire (②)0		
Nombre de suffrages exprimés (①	-②) 19 Majorité absolue	1	n
	iviajorite aosorae	·	·
Ont obtenu:			
M. François PARIS		voix	19
M. Julien FERREIRA		voix	19
Mme Sandrine ROUSSEAU		voix	19
Mme Frédérique BORDES		voix	19
Mme Patricia ROYER		voix	19

Ont été proclamé élus :

- M. François PARIS
- M. Julien FERREIRA
- Mme Sandrine ROUSSEAU
- Mme Frédérique BORDES
- Mme Patricia ROYER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:46:05 +0200 Ref:20200604_095204_1-2-O Signature numérique le Maire

Département de la Marne

Nom	Nombre de Membres	
Membres		
en	Présents	Votants
exercice		
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Cession d'une parcelle de terrain à la SCI ROYER rue de l'Arbre Haut N° de délibération : 2020 04 13

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Une proposition d'achat d'une surface de terrain d'environ 80 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AS n° 25 lieudit « Les Ravins » d'une surface de 12a 62ca appartenant au domaine privé communal a été présentée à la Commune par la SCI ROYER, 8 rue de l'Arbre Haut, 51310 ESTERNAY.

Cette parcelle, terrain d'assiette des réservoirs d'eau potable de la commune est enclavée dans la propriété de la SCI ROYER. Actuellement, il existe une servitude de passage pour permettre au service d'entretien des espaces verts des réservoirs d'eau potable d'effectuer leur mission.

Cette acquisition leur permettrait de rendre l'extrémité de leur terrain plus accessible pour leur activité professionnelle. Une distance minimum de 5m du bas des réservoirs à la clôture serait maintenue, précision faite que les techniciens en charge du contrôle des réservoirs interviennent par la porte sécurisée accessible de la rue de l'Arbre Haut.

Les conditions de vente envisagées sont les suivantes :

Prix de vente fixé à 0.30 € le mètre carré pour cette partie non constructible ; le choix du Géomètre chargé de l'établissement du document d'arpentage serait laissé à la libre initiative de la SCI ROYER. Tous les frais concernant la cession (géomètre, enregistrement, notaire ...) seront entièrement à la charge de celle-ci.

Considérant que cette propriété ne présente pas d'utilité pour le service public, M. le Maire propose de céder une surface d'environ 80 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AS n° 25 lieudit « Les Ravins », propriété de la commune.

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 à L.2241-7,

DECIDE

Article 1^{er} - d'aliéner une surface d'environ 80 m² à prendre dans une plus grande parcelle cadastrée section AS n° 25 et de vendre cette surface de terrain à la SCI ROYER, moyennant le prix principal de 0.30 € le mètre carré, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur.

Article 2 – L'acte authentique sera régularisé, à la demande des acquéreurs, par Me Xavier BOUFFIN, Notaire à Sézanne.

Article 3 – Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

> Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:46:28 +0200 Ref:20200604_095204_2-2-O

Signature numérique

le Maire

PATRICE VALENTIN

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Esternay

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 mai 2020

Date d'affichage du compte rendu 03 juin 2020 L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents: VALENTIN Patrice, ROUSSEAU Sandrine, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, PARIS François, BORDES Frédérique, PERDREAU Nicolas, HELIN Benoît, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.

Madame BORDES Frédérique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Délibération autorisant le recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité N° de délibération : 2020 04 14

Le Maire informe l'assemblée,

Que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement de personnel en cas d'accroissement temporaire de travail, conformément à l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée,

De l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à temps complet ou temps non complet, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 12 mois renouvelable, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en_fonction de la nature des fonctions exercées et le profit des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 1,

DECIDE

Article Unique - d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN 2020.06.04 17:48:54 +0200 Ref:20200604_095401_1-2-O Signature numérique le Maire

PATRICE VALENTIN